



C E R N A



ADEME



# **Politiques d'Environnement et Management Environnemental : Une Enquête auprès de 270 Etablissements Industriels Français Synthèse**

**Mars 2004**

**Préparé par :**

Matthieu Glachant, CERNA, Ecole des Mines de Paris

Marta Vicarelli, CERNA, Ecole des Mines de Paris

Frédérique Vincent, ISIGE, Ecole des Mines de Paris

**En collaboration avec :**

Nick Johnstone, Direction de l'Environnement, OCDE

**Financé par :**

L'ADEME

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (D4E)

Cette synthèse présente les résultats principaux d'un rapport résultant d'une enquête portant sur environ 270 établissements industriels français. Il décrit la diffusion des Systèmes de Management Environnemental (SME), la perception par les établissements de l'environnement réglementaire, économique et sociétal, leurs pratiques et leurs performances environnementales. Ce travail s'insère dans un projet international plus vaste piloté par l'OCDE portant sur 4000 sites industriels dans 7 pays: Allemagne, Canada, France, Hongrie, Japon Norvège, Etats Unis. La motivation générale de ce projet prend sa source dans les travaux récents sur les politiques environnementales qui insistent sur la nécessité de mieux comprendre les motivations commerciales des entreprises, leurs procédures de décision et leurs structures organisationnelles pour concevoir des politiques publiques d'environnement plus efficaces. Dans ce cadre, nous avons enquêté par questionnaire auprès de 270 établissements localisés en France. Thème par thème, les résultats essentiels issus du dépouillement de cette enquête sont les suivants :

*Le contexte politique et réglementaire.* Pour les établissements, ce sont les instruments réglementaires (normes d'émission, normes sur les intrants, normes techniques) qui influencent le plus leur pratique en matière d'environnement. Viennent ensuite les taxes environnementales. En revanche, les subventions, les accords volontaires, les politiques informationnelles (assistance technique, labellisation, etc.) ont une influence plus marginale sur les établissements.

*L'influence des groupes et organismes sur le comportement environnemental des établissements.* D'après les établissements, le groupe le plus influent est constitué par les autorités publiques jugées comme "importantes" ou "très importantes". Viennent ensuite les groupes internes : le siège de l'entreprise, la direction de l'établissement. Les groupes écologistes et les associations locales de riverains sont dans un dernier groupe avec des acteurs de l'environnement économique de l'entreprise (clients, fournisseurs, banques).

*Le comportement environnemental (hors SME).* 82,5 % des établissements ont un responsable environnement. Ce responsable est le plus souvent rattaché à un service spécialisé environnement. Par ailleurs, les établissements déclarent à 85,7 % utiliser des solutions intégrées de modification de leur processus de production pour réduire les incidences environnementales plutôt que des solutions techniques curatives "bout de chaîne".

*La diffusion des Systèmes de Management Environnemental (SME).* 38% des établissements de l'échantillon ont un SME auxquels il faut ajouter 24% d'établissements dans lesquels un SME est en cours de mise en place. Ces SME sont très souvent certifiés ISO 14001 (à 84%), beaucoup plus rarement homologués EMAS (à 4,5%). On remarque également la relative notoriété du Plan Environnement Entreprise (PEE) initialement développé par l'ADEME puisque 25% des

établissements ayant un SME déclarent avoir utilisé le PEE pour le mettre en place. En revanche, la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques de 2001 souffrent d'un problème de visibilité au niveau des établissements. En effet, alors que 24% des établissements de l'échantillon appartiennent à des entreprises cotées en bourse, seuls 10% des établissements ont connaissance des obligations de reporting qui s'imposent aux entreprises cotées. Plus de la moitié des établissements concernés ne connaissent donc par leurs obligations dans le cadre de la Loi NRE.

*Les caractéristiques des établissements ayant adopté un SME.* Ils ont en moyenne un effectif dépassant les 100 salariés. Du point de vue de la perception de leur environnement, ils déclarent être plus influencés par le siège de l'entreprise et la direction de l'établissement que l'établissement moyen ce qui suggère que l'adoption d'un SME est une politique de groupe. En revanche, ils sont moins influencés que les autres établissements par les acteurs sociétaux et environnementaux : associations écologistes, associations locales de riverains, syndicats.

*Les facteurs ayant motivé l'adoption d'un SME.* Les facteurs réglementaires "Faciliter le respect de la réglementation" et "Améliorer les relations avec les autorités réglementaires" sont ceux qui influencent le plus la mise en place de SME avec les motivations "Mieux prévenir et contrôler la pollution" et "Améliorer l'image de l'entreprise".

En revanche, les politiques publiques spécifiques qui cherchent à promouvoir la diffusion des SME semblent n'avoir eu qu'une influence très modeste. Seuls 21% des établissements déclarent connaître leur existence. Ces établissements jugent que les outils les plus importants ont été les aides financières (61%) et l'assistance technique (58%). En revanche, les politiques de déréglementation et d'allègement réglementaire pour les entreprises certifiées qu'avait signalées la circulaire du 28 février 1997 sont marginales ("Diminution de la fréquence des inspections réglementaires" : 17 % ; "Diminution de la rigueur des seuils réglementaires" : 15,2 %).

*La déception vis-à-vis des SME.* Pour presque 40 % des établissements, les bénéfices escomptés du SME sont moins importants que prévus. Cette déception relative est plus importante chez les petits établissements de moins de 100 salariés. Elle est particulièrement forte vis-à-vis des motivations "Réduire l'applicabilité de certaines réglementations" et "Incitations offertes par le réglementeur". Certains établissements semblent avoir surestimé les gains associés avec les politiques d'allègement des obligations réglementaires.

*L'impact des SME sur les pratiques environnementales.* L'enquête a cherché à caractériser l'effet des SME sur les pratiques environnementales. Sans surprise, l'adoption d'un SME augmente systématiquement l'utilisation de toutes les pratiques décrites dans l'enquête. Mais cette augmentation est particulièrement forte pour les programmes de formation à l'environnement des salariés (11 fois plus fréquents dans les établissements avec SME) et pour la rédaction d'une politique environnementale écrite (8 fois plus fréquente). En revanche, la comptabilité environnementale et la publication d'un rapport environnemental public sont à peine plus fréquents dans les établissements avec SME (1,8-1,9 fois). Ainsi, les SME ne semblent pas fortement promouvoir fortement la communication environnementale externe. Ceci est à rapprocher de la faible diffusion de EMAS qui inclut plus d'exigences que ISO 14001 sur ce point.

*L'impact des SME sur la performance environnementale des établissements.* L'enquête demandait aux établissements d'auto évaluer leur progrès en matière d'incidences environnementales au cours des trois dernières années. Les résultats sont surprenants puisque, d'une part, l'analyse statistique de ces réponses ne montre pas de différence de performance entre les établissements avec SME et ceux sans SME alors que les établissements avec SME déclarent faire nettement plus d'efforts que les autres en matière de surveillance des impacts environnementaux et en matière d'actions concrètes de réduction des incidences environnementales. Le rapport contient quelques interprétations possibles sur ce paradoxe entre la réalisation d'efforts et l'absence de résultat environnemental.